
CRITÈRES POUR LA FONCTION D'EXPERT-E D'EXAMEN

Dans le cadre de l'examen fédéral supérieur d'experte / d'expert en prévention des infections associées aux soins

L'EXPERTE / L'EXPERT

- **L'experte/l'expert en prévention des infections associées aux soins**

- est titulaire d'un diplôme d'expert-e en prévention des infections associées aux soins ou d'un titre jugé équivalent par la CAQ et est en règle générale membre de l'ASI ou de la SSHH
- travaille en qualité de spécialiste dans la prévention d'infection à un taux d'activité de 40 % au minimum
- possède deux ans d'expérience professionnelle en qualité d'expert-e en prévention des infections

OU

- est titulaire d'une spécialisation FMH en infectiologie avec comme point fort la prévention des infections et est en général membre de la SSHH
- travaille en qualité de spécialiste en prévention des infections à un taux d'activité de 40 % au minimum
- dispose de deux ans d'expérience professionnelle en qualité de spécialiste dans le domaine de la prévention des infections.

- **L'expert-e**

- s'engage durant son activité professionnelle pour la formation continue (enseignement ou accompagnement des étudiant-e-s)
- est disponible au moins 2- 4 jours par année pour agir en qualité d'expert-e
- s'engage à participer aux formations pour les expert-e-s.

- L'EPS est réalisée dans les langues nationales de la Suisse. Le multilinguisme (d f i) est un avantage, mais pas une exigence.

RÔLE ET ACTIVITES DES EXPERT-E-S

- Les expert-e-s participent à l'élaboration des tâches d'examen pour les candidat-e-s à l'examen.
- Les expertes participent aux validations des thèmes des travaux de diplôme.
- Les experts collaborent à la préparation des critères d'évaluation et/ou à leur contrôle avant l'examen.
- Les expert-e-s évaluent les candidat-e-s.
- Les expert-e-s rédigent un procès-verbal sur le déroulement de l'examen.

Si vous êtes intéressé-e et si souhaitez de plus amples informations, veuillez contacter info@epsante.ch